

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 309

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 19

A l'alinéa 11, substituer aux mots :

« précédent alinéa »,

les mots :

« premier alinéa du présent IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.